



**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DES MONTS DU LYONNAIS
ET DE LA BASSE VALLEE DU GIER**

315 rue des Frênes - 69590 POMEYS

PRÉFECTURE DU RHÔNE
14 AVR. 2025
Recueilli
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du 21 mars 2025**

DELIBERATION N° 2025-010

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un mars, le Comité Syndical étant assemblé en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint Genis l'Argentière, après convocation légale du 7 mars 2025.

Nombre de membres :	<u>Secrétaire de séance</u> : André MOINE
En exercice :	143

Présents :	82
------------	----

Votants :	83
-----------	----

Quorum :	73
----------	----

Affichage :	10/04/2025
-------------	------------

Délégués des Communes et EPCI présents :

AVEIZE (GIRAUD JB; LHOMME L), BEAUVALLON (FAURAT G), BESSENAZ (PINET B), BIBOST (BONNARD F), BRULLIOLES (FRANCON A), BRUSSIEU (RUIZ S), CHABANIÈRE (BESSON E), CHAMBOST LONGESSAIGNE (SOULARD R, VINCENT A), CHAUSSAN (BESSON C), CHEVRIERES (BASSON B), CIVENS (BORDET G; FAJWISIEWICZ O), COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN (FOUILLAT J), COTTANCE (SEYTRE M), EPERCIEUX SAINT PAUL (FARGE C), ESSERTINES EN DONZY (BOCHARD F), GREZIEU-LE-MARCHE (BLANCHARD D; HODOUL Y), HAUTE-RIVOIRE (MICHEL A; CHAVEROT G), JAS (RODRIGUE M; HENRIQUES M), LA CHAPELLE-SUR-COISE (GUINAND JM; FLECHET L), LARAJASSE (BRUYAS JM; GUINAND R), LONGESSAIGNE (CHAUSSENDE A), MARINGES (PONCET JM; CROZIER B), MONTCHAL (MELAY P), MONTROMANT (JEANNE MC), MONTROTTIER (CHAVEROT B; POISSON JF), NERONDE (BAUDOUIN R; FECHE S), PANISSIERES (FONGARLAND JJ; GONZALEZ E), POMEYS (GOUTAGNY JM; LUXEMBOURGER D), POUILLY LES FEURS (MOINE A; MAILLAVIN P), RONTALON (JOYAUX M), ROZIER EN DONZY (FOUGERE G), SALT EN DONZY (COMMEAT N; VACHERON D), SALVIZINET (PRUDHOMME E), SOUZY (PIUPIER C; VERNAY P), ST ANDRE LA COTE (DRAGOL I), ST BARTHELEMY LESTRA (MICHEL A), ST CYR LES VIGNES (COURT G; DENIS G), ST DENIS SUR COISE (FAURE G; CHARRETIER B), ST ETIENNE METROPOLE (CHILLET M; DRID H; JOLY H), ST GENIS L'ARGENTIERE (VOLAY J; BASTION A), ST JULIEN SUR BIBOST (VANEL T), ST LAURENT DE CHAMOUSSET (SIMON Y), ST MARTIN EN HAUT (FAYOLLE B; VERICEL F), ST MARTIN LESTRA (SAMOUILLER E; RAMBAUD C), STE AGATHE EN DONZY (PRUDHOMME D; GAGNAIRE B), STE FOY L'ARGENTIERE (BUFFARD G), VALEILLE (DEROSIER P), VILLECHENEVE (BLANC D; SARCEY C), VIOLAY (PALAIS JC), VIRIGNEUX (LAVAL D), VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION (CHARMET M; CHARMY P; DAROUX F; FOND F; RACHEDI Y; RODDE C; TESTE D)

Délégués des Communes et EPCI absents excusés :

COISE (GUINAND J), RIVERIE (MAISONNEUVE E), ST CLEMENT LES PLACES (SEVE O; GEY P), ST MEDARD EN FOREZ (BOUTEILLE M; SIRGUEY L), SAINT SYMPHORIEN SUR COISE (BANINO J; TOINET G), ST ETIENNE METROPOLE (BONNET B).

Délégués des Communes et EPCI absents excusés ayant donné pouvoir :

BRUSSIEU (VENET M – donne pouvoir à RUIZ S)

Objet: Adhésion de la commune de Gramond au 1^{er} janvier 2028

Objet: Adhésion de la commune de Grammond au 1^{er} janvier 2028

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la commune de GRAMMOND (Loire) a demandé son adhésion au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier pour la totalité de son territoire.

Il présente les différentes données administratives et techniques ainsi que l'équilibre économique de cette adhésion.

Il informe l'Assemblée que des travaux seront nécessaires pour :

- Assurer la distribution et la sécurisation de la commune.
- Mettre en conformité les équipements.
- Amener le patrimoine existant ainsi que les services proposés aux abonnés à un niveau sensiblement similaire à ce que nous retrouvons sur le périmètre du syndicat.
- Abandonner les sources.

Au regard des travaux à réaliser, il propose à l'Assemblée une date d'adhésion au 1^{er} janvier 2028.

Puis, il demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

VU le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-18.

VU la demande par laquelle le Conseil Municipal de GRAMMOND a sollicité l'adhésion au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier.

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'accepter la demande d'adhésion de la commune de GRAMMOND.
- **DECIDE**, à l'unanimité, que cette adhésion sera effective à compter du 1^{er} Janvier 2028.
- **NOTIFIE** la présente délibération aux Maires des 59 communes et aux 3 EPCI membres du Syndicat qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour consulter leur Conseil Municipal ou communautaire et exprimer leur décision sur cette modification.
- **DEMANDE** en conséquence, la modification des statuts pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et année que dessus,
Pour copie conforme,

Le Président,
Bernard CHAVEROT

SYNDICAT MIXTE DES EAUX
des monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier
69590 POMEYS

Le secrétaire de séance
André MOINE

Moine